

# Séance du lundi 12 novembre 2018

~~~~~

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron sous la présidence de Monsieur Philippe CHASSERIEAU, Président ; d'après les convocations en date du 07 novembre 2018.

## Présents :

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès, MM. POTTIER Alain et VICENTY Bernard ;  
Délégués du Seure : Mmes THOUARD Geneviève, BOULETREAU Sylvie et M. CHASSERIEAU Philippe.  
Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice, BEGEY Jean-Marie et TAUNAY Miguel.

Invité présent : M. Eric BUINIER

Absent : Néant.

M. VICENTY Bernard a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== Ordre du Jour =====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 octobre 2018**
- **Matériel**
- **Travaux en commun**
- **Modifications budgétaires**
- **Indemnités de conseil et de budget à la trésorière**
- **Prise en charge du Compte Personnel de Formation**
- **Projet de modification du temps de travail**
- **Gestion du personnel**
- **Questions diverses**

### 1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 octobre 2018

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 03 octobre 2018 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### 2- Matériel

#### \* Broyeur SMA

Le technicien SMA a donné des conseils pour l'utilisation du broyeur, entre autre qu'il ne faut pas rouler à plus de 25 km/h sur route. La consigne a été donnée aux agents.

Il y a un jeu de poulie à changer (sera pris en charge par SMA dans le cadre de la garantie).

#### \* Acquisition à prévoir

Un cylindre et une remorque sont à acheter pour le prochain budget.

### 3- Travaux en commun

\* Broyage des fossés courants

- se termine le 13 novembre à Villars.
- ensuite à terminer sur Le Seure.

\* Sur Le Seure : A voir pour clôturer la réserve d'eau du lotissement du Fourneau si besoin de main d'œuvre.

\* Villars : en chemin en calcaire à refaire en totalité début décembre. 3 agents seront nécessaires.

\* Illumination de fin d'année : la pose est prévue pour les :

- 22 novembre à Villars les Bois
- 29 novembre à Migron
- 30 novembre au Seure.

### **3- Modifications budgétaires**

Monsieur le Président expose que certaines dépenses n'ont pas été prévues sur le budget primitif,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de voter les crédits supplémentaires proposés dans le tableau ci-dessous.

| Comptes      | Intitulés des Comptes                   | Crédits supplémentaires<br>à voter |                  |
|--------------|-----------------------------------------|------------------------------------|------------------|
|              |                                         | Dépenses                           | Recettes         |
| 60622        | carburants                              | 1 500,00                           |                  |
| 61558        | Entretien autres biens immobiliers      | 7 440,00                           |                  |
| 6531         | Indemnités                              | 80,00                              |                  |
| 6453         | Cotisations aux caisses de retraites    | 1 509,00                           |                  |
| 6419         | Rembours. sur rémunération du personnel |                                    | 2 890,00         |
| 74748        | Participations des communes             |                                    | 5 371,00         |
| 7788         | Produits exceptionnels divers           |                                    | 2 268,00         |
| <b>TOTAL</b> |                                         | <b>10 529,00</b>                   | <b>10 529,00</b> |

### **4- Indemnités de conseil à la trésorière**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure est appelé à demander le concours de Mme DEZALAY Hélène, receveur à la Trésorerie de Saintes municipale et banlieue, pour :

- des conseils et renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires,
- des conseils de gestion économique et financière.

Monsieur le Président, conformément à l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, propose d'allouer une indemnité de conseil à Mme DEZALAY Hélène à compter de l'exercice 2018.

Le Comité Syndical, considérant les services rendus par Mme DEZALAY Hélène, receveur à la Trésorerie de Saintes municipale et banlieue, décide de lui allouer, à compter de l'exercice 2018, l'indemnité de conseil à taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif à l'article 6225

### **5- Prise en charge du Compte Personnel de Formation**

Monsieur le Président expose,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

Vu le décret n°2017-928 du 06 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, notamment son article 9 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 08 novembre 2018 ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide de fixer, à huit (8) voix pour et une (1) abstention en vue de la prise en charge des frais qui se rattachent aux formations suivies au titre du compte personnel de formation, le plafond horaire à trois (3) euros.

Détail du vote :

8 voix « pour » : Mmes POTTIER Agnès, BOULETREAU Sylvie, MM. CHASSERIEAU Philippe, POTTIER Alain, VICENTY Bernard BARUSSEAU Fabrice, BEGEY Jean-Marie et TAUNAY Miguel.  
1 abstention : Mme THOUARD Geneviève,

**6- Projet de modification du temps de travail**

Il s'agit de réduire le temps de travail de Madame Marie BEGEY, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe de 9h30 à 6h00. Le comité technique placé auprès du centre de gestion doit être saisi pour demander son avis sur la suppression du poste à 9h30 et la création de celui à 6h00.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de proposer la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (9h30) et la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 6h00 hebdomadaire.

**7- Gestion du personnel**

a) Recrutement d'un agent technique

Pour remplacer Monsieur Jean-Noël COUSIN, démissionnaire, Monsieur Frédéric DUPOUTS a été recruté pour une durée de 6 mois dans un premier temps depuis le 05 novembre. Il donne entière satisfaction.

Les formations à prévoir sont : l'habilitation électrique, le CACES Trato-pelle, le certiphyto et PRARP.

Monsieur Miguel TAUNAY demande à ce qu'il soit présenté aux élus. Ce qui sera fait à l'occasion des vœux sur chaque commune.

b) Planning des agents techniques pour l'année 2019

Les propositions de planning pour l'année 2019 sont présentées. Les agents seront sollicités pour recueillir leur avis.

c) Entretiens professionnels

Ils sont fixés au lundi 10 décembre à la mairie de Villars les Bois. Reste à définir l'horaire de convocation.

**8-Questions diverses**

- Cérémonies des Vœux

Migron : Vendredi 11 janvier

Villars les Bois : Lundi 07 janvier

Le Seure : Mercredi 30 janvier (à confirmer)

Le prochain comité syndical est fixé au 10 décembre 2018 à 18h30 à la Mairie de Villars les Bois

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h00 et ont signé au registre les membres présents*